



CONNAISSEZ VOS DROITS DANS LES ESPACES PUBLICS

Toutes les personnes aux États-Unis, y compris les immigrés sans papiers, ont des droits et des protections constitutionnels. Ni l'immigration ni la police ne supposeront que vous souhaitez exercer vos droits. Vous êtes responsable de les faire valoir en montrant votre carte "Connaissez vos droits" ou en disant à l'officier que vous exercez vos droits.

Si vous êtes dans un espace public, tel qu'une rue ou un trottoir, et que l'ICE (officier d'immigration) s'approche, vous avez des droits qui vous protègent.

Vous devriez demander si vous êtes libre de partir.

Si l'ICE vous aborde en public, vous pouvez demander si vous êtes libre de partir. Si la réponse est « oui », partez calmement, lentement et tranquillement. Ne courez pas et ne parlez pas. S'ils disent « non », ne partez pas et ne courez pas. Restez où vous êtes.

Vous avez le droit de refuser une fouille.

Vous n'êtes pas obligé de consentir à une fouille de vous-même ou de vos affaires. Dites clairement que vous ne consentez pas. Refuser le consentement peut ne pas empêcher l'officier. Un officier peut vous palper par-dessus vos vêtements s'il soupçonne, par exemple, que vous avez des armes ou des drogues en votre possession. Si l'officier poursuit la fouille, restez calme, ne résistez pas à l'inspection et gardez vos mains là où l'officier peut les voir. Énoncer votre objection préserve vos droits. Par la suite, l'officier ne peut pas vous arrêter sans mandat ou preuve que vous avez commis un crime.

Vous avez le droit de garder le silence.

Vous n'êtes pas obligé de répondre à des questions sans la présence de votre représentant légal. (Dans certains États, vous pouvez être tenu de donner

vos nom si un officier vous demande de vous identifier, et un officier peut vous arrêter si vous refusez de le faire.) Vous pouvez montrer à l'officier votre carte "Connaissez vos droits" ou dire à l'officier que vous exercez votre droit de garder le silence. Si vous devez parler, dites simplement que vous souhaitez parler à votre représentant légal avant de répondre aux questions.

- Ne fournissez votre identification que lorsque la loi l'exige.
- Ne dites pas à l'officier votre pays de nationalité.
- Ne répondez pas aux questions.
- Ne signez aucun document.
- Ne portez pas de faux documents.
- N'interférez pas physiquement avec la fouille.

Vous avez le droit de parler à un avocat.

Si l'officier vous dit que vous ne pouvez pas partir, vous êtes détenu. Vous devriez demander à parler à un avocat puis garder le silence. Vous avez le droit de parler à un représentant légal. Ce n'est pas grave si vous n'avez pas engagé de représentant légal ; vous avez toujours le droit de consulter un avocat.

*Discutez avec un défenseur local pour savoir si et quand vous devez présenter une pièce d'identité. Par exemple, dans la plupart des États, vous devez montrer un permis de conduire si vous en avez un et que vous vous faites arrêter ; vous devez également montrer votre pièce d'identité d'immigration à un officier d'immigration qui la demande si vous avez un statut légal et que vous n'êtes pas citoyen des États-Unis.